

Un réfugié iraquien
réinstallé contemple
les toits de Nuremberg
(Allemagne), sa nouvelle
ville.



Recherche de solutions durables

ÉLABORATION DE STRATÉGIES GLOBALES POUR DES SOLUTIONS DURABLES

LA DYNAMIQUE DU déplacement est en train de changer. Aujourd'hui, près de la moitié des personnes réfugiées de par le monde vivent ailleurs que dans des camps. Dans le même temps, la résistance politique à l'asile s'accroît. Le HCR maintient néanmoins que les options traditionnelles – rapatriement librement consenti, intégration sur place et réinstallation – demeurent les composantes essentielles des solutions globales nécessaires pour remédier aux situations d'exil prolongées.

Une approche globale de cette nature a été examinée lors de la Conférence régionale sur les solutions durables organisée à Belgrade en mars 2010 en vue de mettre fin aux déplacements engendrés par les conflits des années 1991-1995 dans les Balkans. Le HCR, les Gouvernements et des partenaires originaires de la région se sont entendus sur des mesures destinées à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés ou leur intégration dans leur pays d'asile.

En Afrique, des solutions globales ont été intégrées aux stratégies visant à mettre un terme au statut de réfugié des Angolais, des Libériens et des Rwandais. En Azerbaïdjan, le HCR a mené une opération destinée à établir le profil socio-économique des réfugiés urbains, ainsi qu'une enquête sur leurs intentions. Ces deux études ont révélé les intentions des réfugiés en matière de

solutions, de même que leurs capacités professionnelles. Le Haut Commissariat a ainsi été mesure de lancer des projets et des programmes ciblés de renforcement de l'autosuffisance et des capacités. Il a également identifié plusieurs familles de réfugiés tchétchènes qui seraient disposées à regagner leur pays si les conditions étaient propices à leur réintégration.

RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI ET RÉINTÉGRATION

En 2010, 197 600 réfugiés ont regagné de leur plein gré leur pays ; le nombre le plus faible enregistré à l'échelle mondiale depuis 1990. À la fin de l'année, seules quelques opérations de rapatriement avaient repris sur le continent africain. Au nombre de ces exceptions, citons les programmes pour les Mauritaniens vivant au Sénégal, les Burundais exilés en République démocratique du Congo (RDC) et les Congolais (RDC) réfugiés au Burundi.

Plusieurs groupes de réfugiés, dont des Angolais ayant fui leur pays et des Congolais originaires de RDC vivant en République du Congo, attendaient toujours de rentrer chez eux. En octobre, le rapatriement librement consenti des Congolais réfugiés au Burundi en direction de la province du Sud-Kivu (RDC) a repris après une interruption de deux ans, due à l'insécurité qui régnait dans les régions d'origine.

Quelque 7 100 réfugiés ont regagné le Sud-Soudan, dont 3 100 avec l'assistance du HCR. Alors que le rapatriement des réfugiés soudanais avait atteint un pic

quelques années auparavant, le retour des déplacés internes installés au nord a repris en novembre 2010, à l'approche du référendum prévu pour janvier 2011. En 2010, 143 000 déplacés internes soudanais sont rentrés chez eux et le HCR a contribué à faciliter leur retour et réintégration dans le cadre de l'approche modulaire.

De même, en Iraq, les déplacés internes représentaient 78 pour cent (soit quelque 92 500 personnes) de la population de retour. Quelque 118 000 réfugiés afghans ont regagné leur foyer en 2010, un nombre deux fois supérieur à celui de l'année précédente. Au total, plus de 5,4 millions d'Afghans sont rentrés dans leur pays depuis 2002. À l'échelle mondiale, 2,9 millions de déplacés internes ont regagné leur région d'origine en 2010.

L'appui aux efforts locaux visant à favoriser la paix et les bonnes relations entre communautés joue un rôle important dans la réintégration durable des populations de retour. Les projets d'aide à la réintégration du HCR sont axés sur la collectivité et s'adressent à la fois aux populations d'accueil et aux populations de retour. Un certain nombre de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont été lancés en République centrafricaine, en RDC, en Somalie et au Tchad. Au Libéria, des projets ont facilité l'accès des rapatriés à une assistance juridique et leur ont procuré des outils pour résoudre les conflits de manière pacifique.

Afin de rendre la réintégration viable,

le HCR a recommandé d'intégrer les questions liées aux déplacements dans les programmes de développement plus vastes et continué de participer aux processus des PNUAD. En Afghanistan, le Haut Commissariat a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement et les acteurs du développement pour mettre en œuvre la stratégie sectorielle en faveur des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes, incluse dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan lancée en 2008. En 2010, le HCR s'est employé à déterminer les besoins des zones d'accueil de réfugiés et de déplacés internes en matière de développement et à les intégrer dans des plans de développement.

INTÉGRATION SUR PLACE

L'intégration sur place est la solution préférée pour bon nombre de réfugiés ayant tissé des liens sociaux et économiques avec leur communauté d'accueil. En 2010, le HCR a aidé un grand nombre de personnes réfugiées dans différents pays à se préparer à ce processus, notamment par des projets dans les domaines de l'éducation et de l'autosuffisance et par une assistance juridique.

En Afrique de l'Ouest, les efforts entrepris pour régulariser le séjour des réfugiés libériens et sierra-léonais vivant dans leurs pays d'asile respectifs depuis plus de 15 ans ont été poursuivis. D'anciens réfugiés sierra-léonais ont reçu des passeports nationaux et des pays d'asile ont accepté de régulariser leur présence en leur délivrant des permis de séjour à long terme, conformément au cadre juridique institué par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les réfugiés intégrés qui s'étaient vus attribuer un terrain pour y construire un logement ont également reçu un titre juridique confirmant qu'ils en étaient propriétaires ou qu'ils en avaient la jouissance.

Pour faciliter l'intégration sur place dans les zones frontalières isolées du nord de l'Équateur et de la Colombie, le HCR a soutenu une campagne d'enregistrement renforcé entreprise par les autorités équatoriennes en 2010. En conséquence, plus

de 27 700 individus ont été reconnus comme réfugiés, ce qui leur a permis d'accéder au marché de l'emploi et, par la suite, de s'intégrer dans leur nouvelles communautés. Les informations obtenues lors du processus d'enregistrement faciliteront la planification et la conception de programmes d'intégration dans la région.

En Amérique latine, où 70 pour cent des réfugiés vivent en milieu urbain, les mesures d'intégration sur place doivent souvent prévoir un soutien juridique et socio-économique dans les environnements défavorisés et difficiles. Lors d'une réunion organisée en Équateur en octobre 2010, des représentants du forum Villes solidaires ont débattu des difficultés d'intégration des réfugiés et des migrants en milieu urbain.

En Europe, le Gouvernement du Bélarus a continué à se doter de moyens plus solides pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies d'intégration sur place avec l'assistance de la Commission européenne et du HCR.

nationaux de développement à long terme.

Pour remédier au sort de ces réfugiés de longue date, le HCR a étendu ou réorienté ses programmes en adoptant des approches davantage axées sur le développement, en particulier au Bangladesh, en Éthiopie, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Népal, au Pakistan, au Soudan et en République-Unie de Tanzanie. Au Népal, le HCR a coopéré avec d'autres organisations pour lancer une stratégie de développement communautaire dans des régions accueillant des réfugiés ou touchées par la présence de réfugiés à l'ouest du pays.

Au titre du suivi de l'Initiative du Haut Commissaire sur les situations de réfugiés prolongées, lancée en 2008, les opérations en Serbie et en République-Unie de Tanzanie ont été évaluées en 2010. Les premières conclusions indiquent que l'Initiative a suscité des évolutions positives, notamment le renforcement de la volonté politique d'apporter

EN 2010, 143 000 DÉPLACÉS INTERNES SOUDANAIS SONT RENTRÉS CHEZ EUX ET LE HCR A CONTRIBUÉ À FACILITER LEUR RETOUR ET RÉINTÉGRATION DANS LE CADRE DE L'APPROCHE MODULAIRE

SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES

La situation des populations réfugiées de longue date place toujours le HCR face à un défi important, en particulier dans les régions d'Afrique, d'Asie ainsi que du Moyen-Orient. À la fin de l'année 2010, plus de 50 pour cent des réfugiés bénéficiant de l'assistance de l'Organisation se trouvaient en situation de déplacement prolongée. Ces personnes étaient exilées depuis cinq ans au moins et bon nombre d'entre elles l'étaient depuis des décennies. Le Haut Commissariat est intervenu dans plus de 30 situations d'exil prolongées et a fait campagne, de concert avec d'autres organisations onusiennes, pour que ces populations et les zones les accueillant soient prises en compte dans les programmes

des solutions durables, et mis en évidence la capacité du HCR à mobiliser et à impliquer les acteurs du développement.

En Tanzanie, la Stratégie nationale pour le programme d'intégration communautaire a été lancée en août 2010 pour accompagner la naturalisation de quelque 162 000 Burundais réfugiés dans le pays depuis 1972. Axé sur les régions d'accueil, ce programme est destiné à moderniser les infrastructures et à renforcer les services dans les domaines de l'enseignement et de la santé. Il nécessite cependant davantage de soutien financier.

Pour mieux venir en aide aux Érythréens réfugiés au Soudan oriental, le HCR a présenté un projet pluriannuel de renforcement de



HCR / H. VAN BRANDT

Un convoi transportant des rapatriés burundais en provenance de la RDC s'approche du centre de transit de Mutumbizi.

l'autosuffisance lors d'une conférence de donateurs réunie au Koweït en décembre 2010. Ce projet vise à renforcer la collaboration avec des acteurs du développement, afin de soutenir des programmes destinés à faciliter la formation professionnelle, la création de micro-entreprises et l'accès des réfugiés à des services financiers.

RÉINSTALLATION

Un nombre relativement faible de réfugiés – moins d'un pour cent des 10,5 millions relevant de la compétence du HCR – bénéficient de la réinstallation. Cependant, en raison de la diminution du nombre de rapatriements observée ces dernières années, il est de plus en plus fait recours à la solution de la réinstallation. Elle s'est avérée essentielle pour remédier à la situation de réfugiés de longue date, créant un espace de protection pour les populations réfugiées restantes et pour les nouveaux arrivants et ouvrant en général

l'accès à des solutions qui seraient sinon demeurées invisibles. L'Organisation a poursuivi ses efforts pour accroître les possibilités offertes aux réfugiés vulnérables en matière de réinstallation et pour intégrer la réinstallation dans toutes ses stratégies de protection et de solutions globales.

Tout à la fois moyen de protection essentiel et solution durable, la réinstallation est en outre un instrument important de partage des responsabilités. Aujourd'hui, 25 pays offrent régulièrement des places de réinstallation, la Bulgarie, l'Espagne et la Hongrie étant les derniers pays en date à avoir rejoint les rangs des États de réinstallation, et le Japon ayant entrepris de mettre en œuvre son programme de réinstallation pilote en 2010. Sachant qu'en 2005, seuls 14 pays offraient des places de réinstallation, il est indéniable que l'éventail des États de réinstallation s'est considérablement élargi au cours des cinq dernières années.

En dépit de ces évolutions positives,

le nombre de places offertes n'a pas fortement augmenté. Il était d'environ 80 000 en 2010, alors que le HCR estime à 800 000 places les besoins actuels à l'échelle mondiale (cette estimation inclut des populations qui seraient réinstallées sur plusieurs années). Il y a donc un facteur de 10 à 1 entre les besoins de réinstallation et les places disponibles aujourd'hui.

En 2010, le Haut Commissariat a soumis des demandes de réinstallation pour quelque 108 000 réfugiés. Par nationalité, les principaux bénéficiaires des procédures de réinstallation facilitées par le HCR ont été les réfugiés originaires d'Iraq (26 700), du Myanmar (24 400) et du Bhoutan (14 800), représentant au total 66 pour cent de l'ensemble des dossiers présentés. Le cap des 100 000 demandes déposées pour des réfugiés iraqiens depuis 2007 a été franchi en 2010.

Le HCR a continué de faire appel à ses partenaires pour appuyer les activités de réinstallation. Le projet HCR-CICM de déploiement aux fins de la réinstallation s'est avéré particulièrement utile à cet égard, avec 124 déploiements dans 48 lieux d'affectation. Cependant, le nombre total de dossiers soumis par le HCR n'a représenté qu'à peine plus de la moitié (54 pour cent) des 200 000 places de réinstallation jugées nécessaires pour la seule année 2010.

En 2010, des dossiers de réinstallation ont été présentés pour 34 400 réfugiés, dont 3 100 femmes et jeunes filles dans des situations à risque, représentant 9 pour cent de l'ensemble des demandes. Ce pourcentage, le plus élevé des cinq dernières années, inférieur d'un point seulement au pourcentage cible de 10 pour cent, témoigne de manière tangible de la mise en œuvre efficace de la Conclusion 105 du Comité exécutif du HCR.

La multiplication par trois du nombre de dossiers de réinstallation soumis au cours des six dernières années n'a pu se poursuivre et l'on a observé une chute de 18 pour cent en 2010. Le HCR s'attendait à un tel fléchissement, d'autant que le rythme de présentation des demandes, dues

au report de dossiers préparés en 2008 et 2009, excédait les capacités de traitement des pays de réinstallation.

En 2010, quelque 73 000 réfugiés ont quitté leur pays d'asile avec l'assistance du HCR pour se rendre dans 28 pays de réinstallation (dont des États participant au programme de réinstallation à titre ponctuel). Les départs ont été les plus nombreux au Népal (14 800 réfugiés), en Thaïlande (11 400 réfugiés) et en Malaisie (8 000 réfugiés). En 2010, le nombre total de réfugiés bhoutanais ayant quitté le Népal aux fins de la réinstallation depuis le lancement du programme a atteint 40 000 personnes.

Le nombre de structures de transit d'urgence, destinées aux personnes ayant besoin d'être protégées de toute urgence en attendant d'être réinstallées dans un pays tiers, est passé à trois en 2010. Le centre de transit d'urgence aménagé à Timisoara (Roumanie) en 2008 a ainsi été complété par un mécanisme de transit d'urgence à Manille (Philippines) et un centre de transit d'urgence à Humene (Slovaquie).

Depuis que ces structures ont été mises en service, environ un millier de réfugiés y sont passés afin de se préparer à une réinstallation. Quelque 800 d'entre eux se sont ensuite rendus dans des pays de réinstallation. Jusqu'à présent, neuf pays de réinstallation ont eu recours à ces structures. L'utilisation stratégique de la réinstallation a continué d'être encouragée dans un certain nombre de situations de réfugiés prioritaires, où elle a rapporté des dividendes en termes de protection.

La réinstallation a été considérée comme une composante des stratégies globales de solutions durables mises en œuvre dans un certain nombre d'opérations en faveur de réfugiés, l'accent étant mis sur la recherche de solutions durables aux situations d'exil prolongées. Par exemple, un « Groupe de contact pour l'Iran » a été constitué afin d'accroître la réinstallation des réfugiés afghans à partir de la République islamique d'Iran.

Comme les activités de réinstallation se développent à travers le monde, le HCR est conscient de

la nécessité d'assurer l'intégrité de ses opérations. Les cours relatifs aux mesures anti-fraudes font partie intégrante des formations à la réinstallation dispensées à son personnel et à ses partenaires. La 4^e réunion du Groupe d'experts sur la fraude à la réinstallation, qui s'est tenue en septembre 2010, a été centrée sur l'utilisation de la biométrie pour renforcer l'intégrité et la sécurité des systèmes de réinstallation.

Pour améliorer le traitement des dossiers, le HCR a régulièrement dispensé des formations et transmis des orientations générales au personnel chargé de la réinstallation, y compris à celui de ses partenaires. En 2009-2010, le programme de formation à la réinstallation a été exécuté avec succès, ciblant de nombreuses opérations de l'Organisation. Dans le cadre de ses efforts pour améliorer l'identification des réfugiés qui ont besoin d'être réinstallés, le HCR a publié en 2010 la deuxième édition de l'Outil d'identification des situations de risque accru, qui comporte un certain nombre d'améliorations destinées à accroître son efficacité.

L'Organisation a également élaboré un système commun de suivi en ligne des données de réinstallation ; ce nouvel outil permet d'exporter automatiquement les informations contenues dans la base de données *proGres* des bureaux de terrain vers les centres régionaux de réinstallation ou les bureaux régionaux.

Reconnaissant qu'une intégration réussie est cruciale pour la mise en place d'une solution véritablement durable, le HCR et ses partenaires de réinstallation continueront à resserrer les liens entre les activités menées avant le départ et après l'arrivée. Au nombre de ces efforts, mentionnons l'élaboration d'un instrument destiné à mesurer les résultats du processus de réinstallation et à encourager l'échange d'analyses et de bonnes pratiques. ■

PRIORITÉS STRATÉGIQUES GLOBALES

| CIBLES POUR 2010-2011 |

| PROGRÈS EN 2010 |

RETOURS VOLONTAIRES

Dans **5 des 12 pays ciblés**, le potentiel en matière de retours volontaires est réalisé pour un plus grand nombre de déplacés internes.

Dans **4 des pays ciblés**, le potentiel en matière de retours volontaires a été réalisé pour un plus grand nombre de déplacés internes.

Dans au moins **8 des 11 pays ciblés**, la stratégie de solutions durables est renforcée.

Dans **4 des pays ciblés**, la stratégie de solutions durables pour les déplacés internes a été renforcée.

APPUI À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉINTÉGRATION

Dans au moins **6 des 21 pays de retour ciblés**, les droits nationaux des populations de retour sont rétablis de façon satisfaisante.

Dans **1 des pays de retour ciblés**, les droits nationaux des populations de retour ont été rétablis de façon satisfaisante.

Dans au moins **4 des 22 pays ciblés**, l'accès à des mécanismes efficaces de restitution des logements, des terres et des biens s'est amélioré.

Dans **3 des pays ciblés**, l'accès à des mécanismes efficaces de restitution des logements, des terres et des biens a été amélioré.

Dans au moins **7 des 15 pays ciblés**, les efforts de réintégration du HCR en faveur des déplacés internes se sont améliorés pour être durables.

Dans **4 of the countries targeted** les efforts de réintégration ont progressé vers une plus grande durabilité.

RÉINSTALLATION

Le **nombre de places offertes** par les pays de réinstallation a augmenté de 10 %.

Le **nombre de places de réinstallation** offertes a augmenté de **2,9 %** avec la mise en place de 4 nouveaux programmes nationaux. Cependant, le nombre global de places de réinstallation a baissé de 2 %, le nombre de places *ad hoc* disponibles en 2009 n'ayant pas été maintenu en 2010.

Le **nombre de personnes réinstallées** parmi celles identifiées comme des cas de réinstallation urgents a atteint 60 %

30% des personnes identifiées comme des cas de réinstallation urgents (ou 2 500 personnes) ont été réinstallés, soit 10 % du nombre total des départs.

APPUI À L'INTÉGRATION LOCALE

Dans au moins **10 des 78 pays ciblés**, les réfugiés bénéficient d'un traitement favorable dans les procédures de naturalisation.

Dans **3 des pays ciblés**, les réfugiés ont bénéficié d'un traitement favorable dans les procédures de naturalisation.